



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 52

Séance du 11 décembre 2023

Le Onze Décembre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	FRABOUL Yannick, suppléant
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, Titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	/
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), MAHIER Aurélie (Craon), RAGARU Edit (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé).

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Eudes GAUBERT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Edit RAGARU a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Vanessa SORIEUX a donné pouvoir à Yannick FRABOUL
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Secrétaire de Séance : Élu M. Yannick CLAVREUL, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-12/181 : FINANCES

Séance du 11 décembre 2023

**OBJET 2023-12/181 : FINANCES
MARCHÉS CONTRATS D'ASSURANCES**

M. Maxime CHAUVIN, Vice-président en charge des finances et de la commande publique, présente au Conseil communautaire le rapport de la commission d'appel d'offres concernant le marché « *Passation de marchés d'assurances pour les besoins de la Communauté de communes du Pays de Craon et du C.I.A.S du Pays de Craon, dans le cadre d'un groupement de commandes dont la Communauté de communes est coordonnateur* ».

Il rappelle que ce marché a été lancé dans le cadre d'une procédure dite formalisée (appel d'offres européen) compte tenu de son montant. L'attribution des marchés relève donc règlementairement de la commission d'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 1^{er} décembre 2023 afin d'examiner les offres, selon les critères de jugement des offres fixés au règlement de consultation. Il est rappelé que la durée des marchés est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

La consultation était composée de 5 lots. Nous avons reçu :

Lot 1 : Dommages aux biens	1 seule offre
Lot 2 : Responsabilité civile	1 seule offre
Lot 3 : Flotte et risques annexes	1 seule offre
Lot 4 : Atteintes à l'environnement	1 seule offre
Lot 5 : Protection Juridique	0 offre - lot infructueux

Le niveau de concurrence est limité. Il illustre l'état de grande tension autour des renouvellements des marchés publics d'assurance.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés :

Lot 1 : Dommages aux biens

La consultation comportait une offre de base et une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) « tous risques instruments de musique » et autorisait les variantes.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre « variante » présentée par la SMACL, sans la PSE. La variante proposée par la SMACL intègre un montant de franchise plus élevé.

Lot 1 : Dommages aux biens	CCPC	CIAS
Franchise	2 500 €	1 000 €
Cotisation provisionnelle annuelle	85 486,97 €	7 853,75 €

A noter que plusieurs bâtiments sont exclus. Il s'agit de bâtiments industriels donc l'EPCI est propriétaire non occupant avec clause de renonciation à recours réciproque : les deux ateliers Algoplast, les deux ateliers STSM et le local RTMI.

Concernant le « tous risques instruments de musique », la commission d'appel d'offres a jugé l'offre de la SMACL trop élevée (5 514,83 euros par an). Un état des instruments les plus « onéreux » doit être établi afin d'assurer prioritairement ces derniers avec un assureur spécialisé.

Lot 2 : Responsabilité civile

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de base présentée par la SMACL.

Lot 2 : Responsabilité civile	CCPC	CIAS
Cotisation provisionnelle annuelle	10 938,33 €	4 010,25 €

Lot 3 : Flotte véhicules

La consultation comportait une offre de base et deux prestations supplémentaires éventuelles « Mission en substitution » et « Embarcations ». Les variantes étaient autorisées.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de base présentée par la SMACL, la PSE « Mission en substitution » et la PSE « Embarcations ».

Lot 3 : Flotte véhicules	CCPC	CIAS
Cotisation provisionnelle annuelle de base	32 605,25 €	11 537,81 €
PSE - Mission en substitution	2 080,90 €	2 080,90 €
PSE - Embarcations	1 855,10 €	
Cotisation provisionnelle annuelle	36 541,25 €	13 618,71 €

Pour information : la PSE « Mission en substitution » assurent, tous les agents, les stagiaires, les bénévoles et élus (ou membres du Conseil d'administration) de la CCPC, du CIAS dans le cadre des missions (trajets aller / retour / stationnement) pour le compte de ces entités.

Lot 4 : Atteinte à l'environnement

Contexte : la CCPC possède un nombre important d'installations classées : 7 installations sont soumises à autorisation ou enregistrement (déchetterie, dépôt de fumier, stockage de déchets inertes, STEP...), 31 sont soumises à déclaration (STEP et déchetteries).

Sur proposition du cabinet ACE Consultant qui nous accompagne dans le renouvellement du marché, il a été décidé d'isoler ce risque dans un lot.

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre présentée par la Berkshire HSI.

Lot 4 : Atteinte à l'environnement	CCPC
Cotisation provisionnelle annuelle	10 355,00 €

Lot 5 : Protection juridique

Le lot étant infructueux, une consultation sans publicité ni mise en concurrence va être lancée par le cabinet ACE Consultant.

Considérant la proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} décembre 2023,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (52 votants dont 7 pouvoirs) :**

- ⇒ **PREND ACTE** du rapport de la commission d'appel d'offres quant à l'attribution des marchés assurances
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les marchés et toutes autres pièces relatives à ces marchés.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 19 décembre 2023*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20231211-DELIB202312181-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



*Le secrétaire de séance,
Yannick CLAVREUL*

